

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 2 juin 2025, à 19 h 00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Nathalie Dupuis, mairesse.

Présents :

M. Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
M. Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
M. Karl Hunting, conseiller au siège no. 3
M. Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
Mme Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19 h 00 par la mairesse Mme Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025
- 3.0 Adoption des comptes payés de mai 2025
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour mai 2025
- 5.0 Dépôt Rapport de gestion contractuelle 2024
- 6.0 Dépôt Rapport du maire
- 7.0 Période de questions
- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Octroi d'un contrat pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026
 - 8.2 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels – subdivision du lot 1 801 623 (Rue Principale Sud)
 - 8.3 Demande de paiement no 3 de Construction Alain Morin (CAM) pour les travaux de réaménagement du Centre multifonctionnel de Waterville
 - 8.4 Centre multifonctionnel - Mandat démarches et demandes de subvention à Hydro-Québec dans le cadre du programme OSE
 - 8.5 Équipe locale de baseball des jeunes - Demande d'aide financière
 - 8.6 Autorisation de paiement d'une quote-part spéciale – Régie intermunicipale de Gestion des déchets solides de la Région de Coaticook (RIGDSC)
 - 8.7 Offre de services – Mise en conformité réseau Earlstown
 - 8.8 Calendrier modifié des séances régulières du conseil pour l'année 2025
 - 8.9 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole 2025-05-009 – Lot 6 059 949
 - 8.10 Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques
 - 8.11 Travaux de réfection du chemin Denis
- 9.0 Varia
- 10.0 Questions des contribuables
- 11.0 Levée de l'assemblée



ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.c-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d’ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l’unanimité

D’adopter l’ordre du jour déposé avec l’ajout suivant :

- 8.12 Travaux du Centre multifonctionnel – Directive de changement
- 8.13 Octroi contrat travaux de réfection 660 rue du Couvent – Partie Ville

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2025

CONSIDÉRANT l’article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l’égard de l’ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 5 mai 2025 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la greffière-trésorière est dispensée d’en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l’unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 5 mai 2025 soit adopté.

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 31 MAI 2025

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l’unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 31 mai soient adoptés :



Les activités courantes du 1er au 30 avril : 519 386.47 \$
Les salaires du 1er au 30 avril : 58 604.16 \$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu’il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 353.

5922-2025-06-02 **DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR MAI 2025**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de mai 2025.

5923-2025-06-02 **DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE 2024**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de gestion contractuelle pour l’année 2024.

5924-2025-06-02 **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE 2024**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Maire pour l’année 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne est présente.

Pour des raisons de sécurité, cette personne demande de vérifier le stationnement aux abords de la rue Compton Est pendant les travaux du Centre multifonctionnel. Le stationnement dans la rue rend difficile la circulation des véhicules lourds et la visibilité lors de la circulation et lors de la sortie de la cour du Collège. Le conseil mentionne que des démarches seront faites pour aller sur les lieux et vérifier les interventions qui peuvent être effectuées pour améliorer la situation.

5925-2025-06-02 **OCTROI D’UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2025 AU 30 JUIN 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acquérir les produits pétroliers suivants :

- Diésel clair
- Diésel coloré



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville acquiert ses produits selon le prix sous la rampe Valéro de la journée de livraison;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à un appel d’offres public pour obtenir des prix pour le transport des produits pétroliers;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues de 3 entreprises indiquent les prix de transport suivant avant taxes pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026:

Soumissionnaire	Prix transport pour diésel clair	Prix transport pour diésel coloré
Corporation Parkland	-0.05 \$	-0.05 \$
Pierre Chouinard et fils	-0.026 \$	-0.026 \$
Énergies Sonic	-0.023 \$	-0.023 \$

CONSIDÉRANT QUE Corporation Parkland est le plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l’unanimité

D’octroyer le contrat de fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 à Corporation Parkland;

D’autoriser la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à l’octroi de ce contrat.

5926-2025-06-02

CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D’ESPACES NATURELS – SUBDIVISION DU LOT 1 801 623 (RUE PRINCIPALE SUD)

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 1 801 623 ont déposé un plan cadastral pour la subdivision du terrain en 2 lots;

CONSIDÉRANT QUE la contribution pour fins de parcs est exigée en vertu de l’article 4.6 du règlement de lotissement no. 615 pour ce genre d’opération cadastrale ;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite favoriser l'établissement de nouveaux parcs et espaces verts, tout en maintenant et entretenant ceux existants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne souhaite pas établir de parcs dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée constitue une somme d'argent ou de terrain qui doit représenter 5 % de la valeur de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'administration à demander aux propriétaires des lots de verser **une somme d'argent** représentant 5% de la valeur du site selon les règles de calcul indiquées à l'article 4.6.3 du règlement de lotissement 615.

5927-2025-06-02

DEMANDE DE PAIEMENT NO 3 DE CONSTRUCTION ALAIN MORIN (CAM) POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE WATERVILLE

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur CAM a réalisé une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a présenté une demande de paiement no 3 pour son avancement des travaux en date du 9 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE la firme mandatée pour la surveillance ADSP, représentée par son sous-traitant Mire Architecture, a produit le certificat de paiement no 3 en bonne et due forme pour la demande de paiement no 3;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le certificat de paiement no 3 préparé par Mire Architecture et;

D'approuver la demande de paiement no 3 de CAM au montant de 546 771.20 \$ taxes incluses pour les travaux de réaménagement du Centre multifonctionnel.

5928-2025-06-02

CENTRE MULTIFONCTIONNEL – MANDAT DÉMARCHES ET DEMANDES DE SUBVENTION À HYDRO QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME OSE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels pour procéder à une demande de subvention auprès d'Hydro-



Québec dans le cadre du programme OSE pour les travaux au Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une demande de prix pour ce mandat ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l’unanimité

D’octroyer le mandat à PL1 Consultant Inc. pour la demande de subvention auprès d’Hydro-Québec dans le cadre du programme OSE pour les travaux au Centre multifonctionnel au montant de 2 621.43\$ incluant les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix en date du 30 avril 2025 et sur recommandation de la firme Géosymbiose;

De financer cette dépense par les subventions obtenues pour ce projet et le règlement d’emprunt no 670 ;

D’autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu’au montant maximal autorisé.

5929-2025-06-02

ÉQUIPE LOCALE DE BASEBALL DES JEUNES - DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé, le 5 mai 2025, à l’adoption d’un règlement imposant une tarification pour la location des terrains de balle ;

CONSIDÉRANT QUE la ligue de baseball des jeunes demande à la Ville une aide financière pour compenser cette nouvelle tarification qu’elle n’avait pas prévue lors de l’inscription des parents pour l’année 2025;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l’unanimité

DE remettre une aide financière de 1 200\$ à la ligue de baseball des jeunes pour l’année 2025.

5930-2025-06-02

AUTORISATION DE PAIEMENT D’UNE QUOTE-PART SPÉCIALE – RÉGIE INTERMUNIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK (RIGDSC)



CONSIDÉRANT QUE l'article 468.45 de la Loi sur les cités et villes (LCV) et 614 du Code municipal du Québec stipule que tout déficit d'un exercice financier doit être porté aux dépenses du budget de l'exercice suivant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 468.36 de la LCV et 605 du Code municipal du Québec permet à une régie de dresser tout budget supplémentaire jugé nécessaire au cours d'un exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) a adopté, le 14 mai 2025, une demande de quote-part spéciale de 1 050 735 \$ pour couvrir le déficit cumulé de 1 050 735 \$ aux états financiers terminés le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de budget supplémentaire se détaille comme suit:

Déficit accumulé 2023	(64 924) \$
Manque de revenus – budget 2024	(72 000) \$
Dépenses d’opérations additionnelles	(125 000) \$
Plateforme de compostage – drainage et nettoyage	(73 000) \$
Tests et essai – Nouvelle usine de traitement	(65 000) \$
Règlement Magog – Radiation de créance	(107 500) \$
Paieement dette par anticipation	(180 000) \$
Dépassement de coût à l’usine / Litige avec l’entrepreneur	(304 453) \$
Budget supplémentaire	(1 050 735) \$

CONSIDÉRANT QUE la dette de 107 500\$ incluse dans le budget supplémentaire doit être assumé par les membres de la Régie à l’exception de la Ville de Magog et du Canton d’Orford considérant la nature de l’entente finale dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville demande à la Régie de poursuivre ses efforts visant la mise-en-place d’outils administratifs pour une meilleure gestion financière permettant de mieux anticiper les dépenses et les risques de déficit;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville autorise sa quote-part spéciale pour le déficit de l'exercice 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC);

CONSIDÉRANT QUE cette quote-part sera en septembre 2025 et payable 30 jours suivant la facturation selon ce qui est prévu à l’article 15 de l’entente



intermunicipale à moins qu’une entente de paiement différente soit négociée par un membre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville souhaite proposer une entente de paiement à la RIGDSC selon les modalités suivantes :

- Un seul versement le 15 décembre 2025

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l’unanimité

QUE le conseil municipal de la Ville de Waterville accepte le budget supplémentaire de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), au montant de 1 050 735\$;

QUE ce conseil autorise le versement de la quote-part spéciale de la Ville de Waterville pour le déficit 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), au montant de 34 686.42\$;

QUE la trésorière soit autorisée à verser ladite somme en septembre 2025 et payable 30 jours suivant la facturation à moins qu’une entente de paiement différente soit négociée.

5931-2025-06-02

OFFRE DE SERVICES – MISE EN CONFORMITÉ RÉSEAU EARLSTOWN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit procéder à une mise en conformité pour l’enlèvement du manganèse tel qu’exigé par le MELCCFP;

CONSIDÉRANT l’offre de services de la firme Akvo, pour l’accompagnement en ingénierie pour la mise en œuvre d’un plan d’action et déterminer les mesures correctrices nécessaires pour corriger la situation ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l’unanimité

QUE la Ville de Waterville accepte l’offre de la firme Gestion de projets environnementaux Akvo inc. pour la mise en conformité pour l’enlèvement du manganèse et pour la recherche de solution à raison d’un budget de 12 465\$ plus les taxes applicables.

5932-2025-06-02

CALENDRIER MODIFIÉ DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L’ANNÉE 2025



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit adopter un calendrier des séances régulières du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'élection municipale aura lieu à l'automne 2025;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le calendrier suivant pour les séances régulières du conseil municipal de l'année 2025 :

Heure des séances : 19h

Lundi 13 janvier 2025

Lundi 3 février 2025

Lundi 3 mars 2025

Lundi 7 avril 2025

Lundi 5 mai 2025

Lundi 2 juin 2025

Lundi 7 juillet 2025

Lundi 11 août 2025

Mardi 2 septembre 2025

Mercredi 1^e octobre 2025

Lundi 17 novembre 2025

Lundi 1^{er} décembre 2025

5933-2025-06-02

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE
AGRICOLE 2025-05-0009 – LOT 6 059 949**

CONSIDÉRANT QU'un mandataire a soumis une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'agrandissement d'une servitude sur le lot 6 059 949, situé sur la route 143;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation formulées à la CPTAQ doivent être accompagnées d'une recommandation de la Ville sous forme de résolution;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être analysé selon l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (Chapitre P-41.1);

CONSIDÉRANT QUE le projet aura peu d'effet sur le potentiel agricole et les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun autre emplacement pour effectuer cette utilisation;



CONSIDÉRANT QUE le projet améliorera la desserte en électricité des résidences du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est d’avis que le projet respecte l’ensemble des critères énumérés à l’article 62 de la loi;

Il est proposé le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l’unanimité

QUE le conseil municipal appui la demande d’autorisation no. 448667 à la CPTAQ pour l’utilisation du lot 6 059 949 à d’autres fins que l’agriculture.

5934-2025-06-02

ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE (240V) POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ATTENDU QU’Hydro-Québec développe et exploite un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques (connu sous le nom « **Circuit électrique** ») ;

ATTENDU QUE la Ville de Waterville, à titre de partenaire, souhaite offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques, soit par l’acquisition, soit par le maintien de bornes de recharge actuellement exploitées sous la bannière du Circuit électrique;

ATTENDU QUE la Ville de Waterville souhaite continuer de faire partie du Circuit électrique et qu'Hydro-Québec accepte qu’il en fasse partie à condition qu’il adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique;

ATTENDU QUE les deux Parties souscrivent aux principes du développement durable et de l’électrification des transports et qu’elles désirent par le présent partenariat en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives;

ATTENDU QUE le contrat d’approvisionnement en bornes de recharge est accordé à la suite d’un processus d’appel d’offres par HQ, au nom des Partenaires, à un ou des fournisseurs de bornes de recharge;

ATTENDU QUE le service de paiement automatisé du service de recharge est offert à l’ensemble des Partenaires du Circuit électrique;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l’unanimité



QUE la Ville de Waterville approuve l'Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques entre la Ville de Waterville et Hydro-Québec;

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

5935-2025-06-02

TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DENIS

ATTENDU QUE le chemin Denis a été très endommagé par la forte pluie du 17 mai dernier;

ATTENDU QUE des travaux urgents sont nécessaires afin de rendre le chemin praticable et fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe Colas Québec Inc. Estrie / Montérégie offre l'opportunité à la Ville de Waterville d'utiliser les enrobés bitumineux qu'elle doit produire pour la validation de ses enrobés bitumineux pour le MTQ à un prix réduit, soit 88\$ /tm;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pavage Estrie Beauce offre de procéder à la pose de 300 tonnes d'enrobés bitumineux, l'épandage du gravier, la compaction et le liant d'accrochage pour un montant de 24 000 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de Pavage Estrie Beauce pour les travaux de réfection du chemin Denis tel que décrit précédemment pour un montant de 24 000\$ plus les taxes applicables;

D'accepter l'offre de Groupe Colas Québec Inc. Estrie / Montérégie. à raison de 300 tonnes d'enrobés bitumineux, représentant un montant de 26 400\$ plus les taxes applicables;

De financer ces travaux par le surplus du présent exercice financier.

5936-2025-06-02

TRAVAUX DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL – DIRECTIVES DE CHANGEMENTS

CONSIDÉRANT QUE les travaux de transformation de l'église en Centre multifonctionnel sont en cours ;



CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé les directives de changement (DC-A-01, DC-A-02 et DC-S-01) le 31 mars 2025 au montant total de -5 517\$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé les directives de changement (DC-A-04, DC-A-05 et DC-A-06) le 7 avril 2025 au montant total de 31 567.59\$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé la directive de changement (DC-S-04) le 5 mai 2025 au montant total de 28 260.51\$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé la directive de changement (DC-A-07) le 13 mai 2025 au montant total de 9 236.37\$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT la firme d’architecte présente, en date du 2 juin 2025, les directives de changement (DC-S-02, DC-S-03, DC-S-05R1 et DC-S-08) au montant total de 43 660.19\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme d’architecte présente aussi, en date du 2 juin 2025, la directive de changement (DC-S-07R1) au montant **budgétaire** de 61 124.60\$ avant taxes;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l’unanimité

D’entériner l’acceptation des directives de changement du 31 mars au 13 mai 2025 tel que précédemment mentionné;

D’approuver les directives de changement (DC-S-02, DC-S-03, DC-S-05R1 et DC-S-08) au montant total de 43 660.19\$ avant taxes;

D’approuver le montant **budgétaire** de 61 124.60\$ avant taxes **de** la directive de changement (DC-S-07R1) **conditionnellement** à recevoir les détails du suivi en chantier de l’entrepreneur et du surveillant.

5937-2025-06-02

OCTROI CONTRAT TRAVAUX DE RÉFECTION 660 RUE DU COUVENT – PARTIE VILLE

CONSIDÉRANT QU’aux termes de la résolution 5800-2024-12-02, visant l’exécution de travaux de réfection du 660 rue du Couvent afin d’y accueillir le CPE l’Enfantillage, le conseil de la Ville de Waterville a amorcé le processus d’appel d’offre conjoint CPE et Ville, selon les règles d’adjudication prescrites;

CONSIDÉRANT QU’à la suite de l’appel d’offres public no 5800-2024-12-02, une entreprise a déposé une soumission conformément aux modalités établies pour ce faire;

CONSIDÉRANT QUE le résultat d’ouverture des soumissions se détaille comme suit pour les 2 parties (Ville et CPE) :



Entreprise	Partie CPE	Partie Ville	Total avant taxes	Total taxes incluses
Les Constructions Yves Lessard Inc.	846 042.56\$	419 057.44\$	1 265 100.00\$	1 454 548.73\$

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse de la soumission reçue, l'entreprise ayant la plus basse soumission conforme est « Les Constructions Yves Lessard Inc.», au montant de 1 454 548.73\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la partie de la Ville représente un montant de 419 057.44\$ avant taxes;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

D'autoriser l'adjudication du contrat, visant l'exécution de travaux de réfection du 660 rue du Couvent, pour **la partie Ville seulement**, au montant de **481 811.29\$ taxes incluses** aux conditions suivantes :

- Acceptation de la soumission par le ministère de la Famille pour la partie CPE;
- Les conditions du Ministère ne doivent pas impacter la partie de la Ville;
- Le CPE L'Enfantillage octroi aussi sa partie du contrat avec l'entrepreneur.

DE l'entrepreneur s'engage à respecter toutes les clauses inscrites à l'appel d'offres public portant no 5800-2024-12-02;

De financer cette dépense par les surplus accumulés;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des décomptes et approbation du conseil, selon les étapes prévues au devis, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

VARIA

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucune personne présente.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 7 h 26.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, greffière-trésorière

